MÉLWENN MELGVEN

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_513_26-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, Maire.

Présents : Laurent BAUR, Abel DAMBREVILLE, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Gaëlle KERIBIN, Françoise LE BOËDEC, Jonas LE PORTIER, Magalie MAHE, Christophe MARREC, Etienne MELL, Martine MONTFORT, Gildas PRIGENT, Sylvie RICHARD

Procurations : André FICHOU a donné procuration à Gaëlle KERIBIN, Audrey HELLO a donné procuration à Laurent BAUR, Marie-Paule LE CRAS SELLIN a donné procuration à Catherine ESVANT

Absents : Isabelle DIAS, Soizic DUMONT, Delphine PALUT

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2026

Gildas PRIGENT a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/513

OBJET : VENTE DE PARCELLE A KERYVONNOU –Monsieur Jean-Yves LIJOUR-

RAPPORTEUR : Abel DAMBREVILLE

Monsieur Abel DAMBREVILLE, Adjoint au Maire en charge du Développement Durable, Agriculture, Urbanisme, expose qu'une vente de l'extrémité d'une voirie communale non débouchante à Keryvonnou d'une superficie d'environ 1 200m² (à confirmer après bornage) est proposée à Monsieur Jean-Yves LIJOUR domicilié à Keryvonnou, 29140 MELGVEN.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

EMET un avis favorable à la cession d'une partie de voirie communale d'environ 1 200m² non débouchante à Keryvonnou en faveur de Monsieur Jean-Yves LIJOUR.

FIXE le prix de la cession du terrain à 1€/m² soit environ 1 200€ (à confirmer après bornage).

PRECISE que l'ensemble des frais inhérents à cette opération (géomètre, publicité foncière, actes notariés) sera à la charge du demandeur Monsieur Jean-Yves LIJOUR.

DELEGUE toute signature contractuelle en faveur de Madame le Maire afin d'assurer le suivi administratif de ce dossier.

DIT QUE les crédits feront l'objet d'une encaisse sur le budget communal M57 section de fonctionnement, article 7788.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire,
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN 29 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_513_26-DE

